

salaires offerts ont attiré de grands nombres de gens des districts ruraux dans les villes. Ce mouvement, au Canada, était déjà en marche depuis quelque temps avant la guerre, mais il s'est accéléré. Il en est résulté un défaut de main-d'œuvre sur les terres, et une forte diminution dans la production agricole. Plusieurs d'entre ces gens dédaignent retourner sur la ferme et en conséquence il y a congestion ouvrière dans les villes. Il peut ne pas exister d'autre moyen de corriger ce mal, que la sombre alternative offerte par une dépression d'affaires.

#### LES REMEDES.

26. La Commission du commerce,—Votre comité, dans son rapport intérimaire, recommandait la constitution d'une commission du commerce qui continuerait à étendre le travail fait, non seulement par le présent comité, mais par les divers contrôles que le gouvernement a mis en œuvre pendant la guerre. La publicité donnée aux enquêtes d'une commission semblable aura un effet stabilisateur. Ses pouvoirs de réglementation, appliqués à la pratique et aux conventions industrielles, hâteront la réforme, et de grandes questions de programme où l'industrie tend aux combinaisons et aux restrictions, pourront être confiées à la commission pour action consultative.

27. Coopération,—Votre comité s'est aussi enquis de la question de coopération et a fait comparaître des représentants de plusieurs corps coopératifs; et dans chaque cas les témoignages donnés établissaient que de grandes difficultés étaient affrontées pour l'obtention de marchandises, directement des manufacturiers et des marchands de gros. Bien que votre comité n'eût pas assez de temps pour autoriser des conclusions définies, il est toutefois d'avis que toute la question d'achat et de distribution coopératifs devrait être soigneusement instruite parce que dans toutes les lignes étudiées le plus vaste écart s'est trouvé dans la distribution entre le manufacturier et le consommateur.

28. Le remède spécifique de ces conditions ne peut s'exprimer qu'en termes généraux,—Ramenez nos gens dans l'industrie productive aussitôt que possible. Toute guerre du passé a produit de fortes augmentations dans le prix des denrées, et le seul moyen par lequel les nations ont pu se réhabiliter dans les périodes d'après-guerre a été l'application intense à l'industrie productive. Ceci affirmé, votre comité ne croit pas qu'il devrait quitter ce sujet sans recommander fortement ce qu'il considère être la nécessité primordiale du moment, c'est-à-dire: le besoin d'amener notre peuple à voir la situation telle qu'elle est. Il faut que le Canada ait plus d'hommes dans l'industrie productive si notre population doit lutter avec les conditions qui le confrontent à l'heure actuelle. Votre comité insiste sur le besoin d'efforts unifiés afin de restaurer les gaspillages des cinq dernières années, afin que le Canada puisse être ramené à son état normal. En analyse finale, la situation du problème entier réside dans la volonté de tout le peuple canadien à se saisir des superbes occasions qu'il a devant lui et de les utiliser.

Votre comité, conformément à la résolution adoptée par la Chambre le 30 mai dernier, a retenu les services de comptables et des assistants nécessaires pour expédier l'enquête pour laquelle il avait été nommé. Leurs factures ont été présentées au comité, ont été jugées raisonnables, et approuvées. Il recommande qu'elles soient payées.

Votre comité, en soumettant le présent rapport à la considération de la Chambre et du gouvernement ajoute ci-contre une copie de la preuve, imprimée de jour en jour pour l'usage du comité, et il recommande que les copies restantes soient reliées sous couverture de papier pour être distribuées aux membres de la Chambre, avec une table des matières que le greffier du comité préparera; qu'on ajoute aussi le deuxième et le troisième rapports soumis à la Chambre, et les états ou archives dont on a ordonné l'impression comme appendice à la preuve donnée par les témoins qui ont présenté ces déclarations; états ou archives sur demande de votre comité.

Votre comité recommande aussi que ses rapports, la preuve recueillie et les états et archives soumis à ce sujet, soient imprimés comme appendice aux Journaux de 1919, et que la règle 74 à cette fin soit suspendue.